



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Rapport de maintenance
ANSSI-CC-PP-2014/01-M02

Profil de Protection
« Trusted Execution Environment »
(référence GPD_SPE_021, version 1.3)

Certificat de référence : ANSSI-CC-PP-2014/01

Paris, le 30 juillet 2020

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]



Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

1. Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-PP-2014/01 du profil de protection « <i>Trusted Execution Environment</i> » (référence GPD_SPE_021, version 1.2), 5 janvier 2015, ANSSI.
[PP]	Profil de protection « <i>Trusted Execution Environment</i> », référence GPD_SPE_021, version 1.3, GlobalPlatform.
[MAI]	Procédure ANSSI-CC-MAI-P-01 Continuité de l'assurance.
[R-M01]	Rapport de maintenance ANSSI-CC-PP-2014/01-M01 du profil de protection « <i>Trusted Execution Environment</i> » (référence GPD_SPE_021, version 1.2.1), 13 décembre 2016, ANSSI.
[IAR]	« TEE PP v1.2.1.16 (for v1.3) - Impact Analysis Report », référence GPD_TEN_144, version 1.0, GlobalPlatform.
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[CCRA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.

2. Identification du produit maintenu

Le profil de protection maintenu [PP] est le profil de protection « Trusted Execution Environment » (référence GPD_SPE_021, version 1.3) développé par GlobalPlatform Technology.

La version 1.2 de ce profil de protection a été initialement certifiée sous la référence ANSSI-CC-PP-2014/01 (référence [CER]), et la version 1.2.1 a été maintenue sous la référence ANSSI-CC-PP-2014/01-M01 (référence [R-M01]).

3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) liste les modifications réalisées. Les changements sont principalement les suivants :

- prise en compte de la dernière version des Critères Communs ;
- ajout de définitions manquantes ;
- clarification dont alignement avec la terminologie de Global Platform et amélioration de la dénomination des PP-modules ;
- changement de la dénomination de l'identification des potentiels d'attaque spécifiques à ce PP ;
- amélioration de la description des chemins d'attaques logiciels (annexe A de [PP]).

4. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur.

5. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique pour les classes d'assurance APE et ACE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique pour les classes d'assurance APE et ACE. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.org.

² Les pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.